



POLITIQUE DE LA VILLE :

TéléProcédure Simplifiée (TPS)





PRÉFET DE L'OISE

Guide TPS - Saisie des demandes de subvention relatives à la politique de la ville

Qu'est-ce que TPS(Télé Procédure Simplifiée)

Télé Procédure Simplifiée (TPS) est une application en ligne qui permet à tous les organismes publics de créer des téléprocédures et de gérer les demandes des usagers sur une plate-forme dédiée.

Appliquée à la politique de la ville, elle vise à moderniser et à fluidifier le circuit de gestion de vos demandes de subvention. En réduisant l'usage du papier et en accélérant la procédure de programmation pour une mise à disposition plus rapide des crédits.

L'intégralité de la procédure n'est pas encore dématérialisée, les porteurs de projet répondant aux besoins des territoires seront invités à saisir leurs projets sur « Addel » en reprenant les éléments déjà saisis sur TPS.





BETA

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'OISE

https://tps.apientreprise.fr/commencer/agglo-du-beauvaisis

Vous devez créer votre compte TPS lors de votre première connexion avant de pouvoir déposer votre demande de subvention





2ème Étape : vous accédez à l'espace d'identification de votre structure



Veuillez vous munir de votre numéro SIRET





Oren - Ivi. Door pands
Tél/ 03 44 29 52 61
Marwan.bouharb@mairie-creil.fr

- Nogent sur Oise Mme MAISON Tél/ 03 44 66 31 64 c.maison@nogentsuroise.fr
- Montataire M. LALLEMANT Tél/ 03 44 64 44 20 clallemand@mairie-montataire.fr
- Villers Saint-Paul M. MARINKOVSKI Tél/ 03 44 74 48 50
 o.marinkovski@villers-saint-paul.fr







<u>3ème Étape : Vérifiez les données de votre structure rapatriées automatiquement</u> par TPS auprès d'autres administrations







<u>4ème Étape : Choisissez votre territoire d'intervention en suivant</u> les indications ci-dessous

PRÉFET DE L'OISE







PRÉFET DE L'OISE



<u>5ème étape : déposez votre demande de subvention en veillant à renseigner toutes les</u> <u>rubriques portant la mention « obligatoire » ou marquées d'un astérisque.</u>

Votre demande pourra être immédiatement validée(avis de réception automatique) ou maintenue à l'état « enregistré » avant complétude. Vous pouvez imprimer votre demande en utilisant la fonction « CTRL P »

Le site sera automatiquement fermé à la date limite de dépôt des dossiers à minuit. BEAUVAIS LE 16 OCTOBRE 2017 à 00h00

Assurez vous que l'action proposée s'inscrit bien dans les orientations du contrat de ville et de l'appel à projet. Il vous appartient par ailleurs d'être précis dans la rédaction de votre demande afin d'éclairer au maximum l'ensemble des co-financeurs.

TPS			•
	POLITIQUE DE LA VILLE60	Accéder au guide pour remplir pour votre dossier	
	V DOSSIER		_
	Activités principales réalisées *		
	A Texte normal - Gras Italique Souligné Petit 66 🗉 🖻 🗉 🖻		
	Identification de la structure		
		1.	
	Identification de la structure		
	Téléphone Télécopie Courriel Site Internet *		
	Téléphone Télécopie Courriel Site Internet		
	informatiques		
	Coordonnées des représentants légaux de la structure *		
	A Texte normal - Gras Italique Souligné Petit 66 i≡ i≡ i≡ i≣ i≣ i≣		
	Identification de la structure		
			GEIP



PRÉFET DE L'OISE

APRÈS LE DÉPÔT DE VOTRE DOSSIER



A l'aide de votre compte, vous accéder à votre espace par le lien suivant : <u>https://tps.apientreprise.fr/users/sign_in</u>

pour compléter votre demande(état enregistré/brouillon) ou suivre l'évolution de l'instruction des demandes validées. A chaque étape de l'étude de votre demande vous serez informé par messagerie. Cet espace permet également un échange avec les instructeurs de votre demande.







https://tps.apientreprise.fr/commencer/agglo -du-beauvaisis

MERCI DE VOTRE ATTENTION